

mandé pourquoi ils ne pourraient pas supprimer les prix maximums sur la bijouterie et sur beaucoup d'autres articles. Nous avons étudié cette question avec le plus grand soin. Il est très difficile de décréter la suppression de ces prix maximums à moins d'entrevoir la fin de la régie des prix, car il n'y a pas une seule catégorie d'articles qui n'influe d'une façon ou d'une autre sur le coût des autres denrées. Je le répète, je n'ai pas le temps d'examiner la question en détail, mais elle est très compliquée. Notre politique actuelle consiste à établir des prix maximums pour tous les produits, avec une tendance de plus en plus grande à relever les prix de certains de ces produits.

M. WRIGHT: Quand les Américains levèrent les restrictions sur leurs prix, cela a-t-il eu quelque effet sur le montant des subventions que le Canada devait verser?

L'hon. M. ILSLEY: Les Etats-Unis n'ont pas levé les restrictions sur les articles subventionnés au Canada.

Des VOIX: Adopté.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je regrette d'être si désobligeant mais je ne m'en excuse pas; il s'agit en effet d'une question sérieuse. Le ministre ne m'a pas tout à fait convaincu de l'impossibilité où il se trouve de ne pouvoir lever les restrictions sur les prix de certains produits à cause de l'effet que pareil geste pourrait avoir sur les prix d'autres denrées. Je ne dis pas que le ministre n'a pas raison jusqu'à un certain point mais, si ce raisonnement est poussé trop loin, cela pourrait avoir pour résultat de prolonger beaucoup plus que nous le voudrions, le système des régies. Le ministre n'a pas répondu à l'une de mes questions que je vais répéter en précisant davantage, afin d'épargner le plus de temps possible. Je prie le ministre de nous expliquer brièvement de quelle façon s'applique une régie particulière. Prenons, par exemple, le cas des vivres. J'ai visité un petit magasin de ma circonscription et la quantité d'épicerie qui s'y trouvaient aurait tenu dans un espace deux fois grand comme ma table. Au cours de l'après-midi, un inspecteur était passé à ce magasin et avait vérifié ce qui s'y trouvait. Je ne dis pas que son examen avait porté spécialement sur les épiceries. De fait, deux inspecteurs avaient visité ce magasin au cours du même après-midi. Le ministre voudrait-il nous dire jusqu'où va la régie dans le cas des vivres? De quelle façon s'applique-t-elle au petit détaillant et sur quoi porte l'enquête dans une inspection de ce genre?

L'hon. M. ILSLEY: On a établi un prix de détail maximum sur les articles identiques à ceux vendus au cours de la période de base. Le marchand doit vendre ces articles aux prix

de la période de base à moins qu'une ordonnance n'autorise le relèvement du prix maximum de ces articles. S'il y a divers genres d'articles, des ordonnances fixent les prix maximums respectifs de ces articles. Il se peut qu'une ordonnance ait fixé le prix de gros et autorise le marchand à majorer son prix. On envoie aux marchands une lettre circulaire à cet effet, et la division chargée de faire observer les prix procède à des vérifications afin de s'assurer qu'on observe la loi. Le nombre de prix qu'on fixe par mois varie de 6,000 à 7,500.

M. BRACKEN: Le ministre a mentionné la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Est-ce cette commission qui est chargée de l'administration du rationnement de la viande?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. BRACKEN: Songe-t-on à supprimer le rationnement de la viande?

L'hon. M. ILSLEY: Non. Je ne veux pas dire que nous l'aurons toujours, mais nous n'avons pas l'intention de l'abandonner dès maintenant.

M. WRIGHT: En réponse à ma question, le ministre a dit que les Etats-Unis n'avaient pas levé leurs restrictions sur les articles subventionnés entrant au Canada. Je crois comprendre que les Etats-Unis ont levé les restrictions sur les prix maximums des oranges et que nous avons versé une subvention sur les oranges importées.

L'hon. M. ILSLEY: Nous n'avons pas versé de subventions sur les oranges depuis le 1er janvier 1945.

M. BRACKEN: Le ministre a-t-il à ses côtés dans le moment des conseillers qui sont au courant du rationnement de la viande?

L'hon. M. ILSLEY: Il y en a qui sont un peu au courant de la chose, j'imagine. Les experts en matière de rationnement ne sont pas ici, mais les fonctionnaires ici présents pourraient sans doute fournir certains renseignements.

M. BRACKEN: Quand le ministre a examiné cette question il y a deux ou trois mois, il a dit que la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada avaient conclu une entente tripartite en vertu de laquelle les Etats-Unis et le Canada s'étaient engagés à accroître leurs exportations de viande à la mère-patrie et aux pays libérés. Le président Roosevelt avait convoqué une réunion à cette fin. Quand cette réunion a-t-elle eu lieu?

L'hon. M. ILSLEY: En avril 1945.

M. BRACKEN: A ce moment-là, le Gouvernement s'engageait à expédier plus de